

N° 68 - bimensuel - 20 juin 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Dossier
Présidence
Française de
l'Union
Européenne

La Présidence Française de l'Union Européenne
Les dossiers culturels
page 7

Actualité

Le rapport Recours sur les musées
Un projet de loi bientôt déposé
page 2

Michel Duffour entame son tour de France de la culture
page 4

Deux grottes ornées découvertes dans le Lot
Des silhouettes féminines vieilles de 13000 à 11500 ans
page 11

L'agence du court-métrage
Le relais entre le film court et le public
page 12

Le prix de l'Équerre d'argent décerné à Marc Mimram
pour la passerelle de Solférino
page 12

La 7^{ème} Biennale de Venise
Pour une éthique architecturale
page 14

Portrait

Annie Mollard-Desfour
« Les mots de couleur nous envahissent comme les couleurs nous environnent »
page 16

Directeur de la publication : Gérard Métoudi
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Isabelle Assémat 01.40.15.82.95
Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Sandra Cattini, Robert Fahr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Valérie Labayle, Anne Laborde, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini
Crédits photographiques : Franck Fleury, Farida Guerdjou-Brechemier
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 32 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC,
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01.40.15.81.72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



MUSÉES : PLACER LE PUBLIC AU CŒUR DE L'INSTITUTION MUSÉALE

Catherine Tasca a annoncé, le mardi 24 mai, à l'Assemblée nationale, son intention de déposer « très rapidement » un projet de loi sur les musées.

Catherine Tasca, s'exprimant à l'occasion de la présentation du rapport de mission parlementaire sur les musées du député de l'Eure Alfred Recours, s'est tout d'abord félicitée de l'initiative prise par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et par son Président, Jean Le Garrec. « La création d'une telle mission, a-t-elle souligné, était très opportune dans un contexte où les musées sont devenus, pour nos concitoyens, le premier équipement culturel qu'ils fréquentent. »

Un projet de loi doit être bientôt déposé

Catherine Tasca a confirmé sa volonté de déposer très rapidement un projet de loi sur les musées. Prenant en compte les propositions de la mission portant sur la définition même du musée, Catherine Tasca a souligné que placer le public au cœur de l'institution muséale était en effet devenu un objectif incontournable. « Les collections, a-t-elle déclaré, n'ont de sens que par rapport à celles et ceux qui les regardent. »

Le projet de loi intégrera, en conséquence, les éléments d'une véritable politique des publics. Des obligations nouvelles, pour l'ensemble des musées qui seront labellisés, seront introduites, comme, par exemple, la gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans (cette mesure est déjà en vigueur pour les musées nationaux et quelques musée territoriaux) et la généralisation de la gratuité pour tous les Français un jour par mois.

La Ministre a aussi exprimé le souhait que soient encore développées les actions culturelles des musées. « L'obligation de prévoir la création de services en direction des publics soit par le musée lui-même, soit au niveau départemental ou régional au titre à la fois de la mise en réseau et de la solidarité des départements pour les petites communes pourrait être envisagée. »

Et Catherine Tasca de conclure en affirmant son intention de faire une priorité, pour les années à venir, du développement des actions de médiation et de formation, lesquelles supposent, bien entendu, des moyens humains et financiers adaptés.

L'instauration d'un label fédérateur

Catherine Tasca a déclaré partager les analyses de la mission qui préconisent un statut garantissant la qualité et l'exigence scientifique, sans être rigide, et l'instauration d'un label fédérateur impliquant la suppression de la catégorie dite des musées classés. « Ce label, a-t-elle à nouveau souligné, ne devra pas reposer exclusi-

vement sur des critères patrimoniaux mais intégrer des critères relatifs aux actions pour les publics. »

Les rapports entre l'État et les collectivités seront, dans un contexte de partenariat contractuel, précisés et les moyens à l'échelon décentralisé, en particulier auprès des Directions régionales des affaires culturelles, seront renforcés.

Le problème de l'inaliénabilité des œuvres

Loin d'en contester le principe, le rapport de la mission suggère l'étude d'assouplissements dans certains domaines notamment l'archéologie, l'ethnologie et l'art contemporain.

En réponse à ces suggestions, Catherine Tasca s'est déclarée assez favorable à ce que la loi prenne en compte d'une manière générale les collections dites d'études comme celles de l'archéologie et de l'ethnologie. « Mais je ne suis pas convaincue, a-t-elle déclaré, de la nécessité de rendre aliénables les œuvres d'art contemporain. C'est un sujet qui au demeurant, a-t-elle poursuivi, ne concerne pas que les musées mais aussi et surtout les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). »

Catherine Tasca estime nécessaire d'engager une réelle collaboration entre les musées et les FRAC, notamment en favorisant des dépôts d'œuvres patrimoniales majeures de leurs collections dans les musées. Ainsi les FRAC pourront-ils mieux soutenir la création et remplir pleinement leur mission initiale de diffusion de l'art contemporain sur tout le territoire.

Les dépôts d'œuvres des musées nationaux auprès des musées de région

Concernant la demande exprimée par la mission de poursuivre et d'accroître la politique de dépôt d'œuvres des musées nationaux auprès des musées de région, « C'est en effet un acquis indéniable », a souligné Catherine Tasca. La ministre a exprimé le souhait que l'on étudie le principe de transfert de propriété de l'ensemble des dépôts anciens de l'État au bénéfice des collectivités locales dont les établissements auront été labellisés. « Je pense en particulier, a-t-elle précisé, aux fonds constitutifs de 1811 de la plupart de nos musées en région mais aussi à des acquisitions de l'État antérieures à 1910, date de la première réglementation des dépôts. »

Cette proposition pourrait concerner de très nombreuses œuvres, dont des chefs-d'œuvre et permettrait d'émanciper les musées territoriaux du poids que représente le contrôle de ces dépôts anciens par les institutions d'État.

Les musées, outils essentiels d'une politique culturelle, régionale, nationale et internationale

En conclusion, Catherine Tasca, tout en regrettant de n'avoir pu répondre dans son allocution à l'ensemble des conclusions du rapport, a de nouveau fait part de sa détermination pour que « le projet de loi sur les musées soit l'occasion d'affirmer leur rôle et la mission qui est la leur pour l'éducation, la formation, le plaisir des publics ainsi que pour la conservation de notre patrimoine. »

« Les musées, a-t-elle souligné, constituent les outils essentiels d'une politique culturelle, régionale, nationale et internationale. Il faut leur donner les moyens de se développer et d'être en mesure de poursuivre leur mission patrimoniale non dans le but de théauriser mais pour que ces richesses puissent être vues par le plus grand nombre de nos concitoyens. »

LE RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION SUR LES MUSÉES

La création d'une mission d'information sur les musées se justifiait tout à la fois par l'obsolescence « de l'ordonnance provisoire les régissant depuis 1945, la renaissance des musées depuis vingt ans et l'annonce du dépôt d'un nouveau projet de loi sur ce sujet. »

La mission d'information animée par Alfred Recours, député de l'Eure a choisi de travailler sur trois thèmes transversaux :

- La définition et le statut des musées
- Le rôle des musées en matière de démocratisation culturelle
- La place des musées dans la décentralisation et l'aménagement culturel du territoire

Le rapport est le fruit de plus d'une année d'auditions, de déplacements et de rencontres. Il comporte un certain nombre de propositions tour à tour législatives, réglementaires, politiques et institutionnelles, destinées à faire des musées des institutions conjuguant rigueur scientifique, qualité artistique et ouverture sociale et culturelle.

Le rapport est disponible au kiosque de l'Assemblée nationale
4 rue Aristide Briand
75007 Paris
Il est également consultable sur Internet :
www.assembleenationale.fr.

Décentralisation culturelle

MICHEL DUFFOUR ENTAME SON « TOUR DE FRANCE DE LA CULTURE »



Visite de la Boîte en zinc à Chanteix, mai 2000, Michel Duffour lors d'un débat avec Manée Teyssandier, responsable de Peuple et Culture Corrèze / Artothèque du Limousin, photo P Trovel

Soucieux de prendre la mesure des transformations qui marquent le paysage culturel français, Michel Duffour, Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, a entrepris un « Tour de France de la Culture », où il enchaîne visites de sites patrimoniaux et de lieux nouveaux, tout en multipliant les rencontres et les débats avec les acteurs du développement culturel.

« Depuis une dizaine d'années, en matière culturelle, tout s'est déplacé : de Paris vers les régions, des institutions vers des nouveaux lieux ou de nouvelles aventures, des disciplines reconnues vers de nouvelles esthétiques, plus hybrides, plus métissées », aime à répéter le nouveau Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, en insistant sur « le besoin de décloisonner les disciplines et de sortir d'une conception verticale de l'État pour l'imaginer partenaire de celles et de ceux qui aujourd'hui créent ou soutiennent le développement culturel en région. »

Soucieux de constater lui-même cette transformation du paysage culturel français, Michel Duffour a donc entrepris de visiter chacune des 26 régions françaises, au rythme de deux déplacements mensuels.

Avant de se rendre en Guadeloupe, à la mi-juin, puis dans le Centre et la Dordogne au mois de juillet, il était ainsi, les 11 et 12 mai dernier, en Limousin, et les 25 et 26 mai, en Poitou-Charentes... Deux régions où, selon un principe qui prévaudra dans tous ses déplacements, il a tenu à rencontrer l'ensemble des personnels des Directions Régionales aux Affaires Culturelles, les élus locaux et territoriaux, ainsi qu'un maximum d'acteurs du développement culturel, et tout particulièrement ceux qui s'investissent dans des formes artistiques ou des espaces culturels nouveaux.

Michel Duffour souhaite en effet intégrer à sa réflexion l'apport indispensable de tous ces acteurs du terrain, afin de proposer rapidement à Catherine Tasca une série de mesures permettant de prendre davantage en compte la diversité culturelle de notre pays.

A chacune de ses étapes, le Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle multiplie donc les rencontres et les débats directs, tel celui organisé à la bibliothèque de Limoges sur le besoin, les moyens et la manière de relancer aujourd'hui la lecture publique, ou encore cet autre, organisé au théâtre de *La Coursive* à la Rochelle, où une soixantaine d'acteurs du spectacle vivant eurent l'occasion de lui faire part de leurs espoirs et de leurs préoccupations.



Michel Duffour avec Jean-Luc Massy, directeur régional des affaires culturelles du Limousin, photo P Trovel

La visite de Michel Duffour au « Confort Moderne » à Poitiers.



Le Confort Moderne, photo © J.L. Terradillos

Au cours de son déplacement en Poitou-Charentes les 25 et 26 mai derniers, le secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle a visité *Le Confort moderne* à Poitiers.

Lieu emblématique de la diffusion de la création contemporaine et des musiques actuelles en région, ce centre d'art développe depuis 1985 un projet basé sur la médiation entre les artistes, la population, l'institution et la profession. L'association *L'Oreille est hardie / Le Confort moderne* propose depuis 15 ans un type d'accès à la création contemporaine qui s'articule autour de deux axes principaux :

>> Un projet à dominante artistique à travers la production et la diffusion de spectacles et d'expositions mais aussi avec l'aide à la création. Des concerts sont programmés dans le bar qui peut accueillir 350 personnes ou dans la salle de spectacle modulable de 300 à 700 places. La mezzanine de 80 m² et l'entrepôt-galerie de 1500 m² permettent de

montrer des œuvres contemporaines dans deux espaces différents. La programmation comprend des expositions « découverte » de jeunes créateurs et des manifestations privilégiant des artistes confirmés. *Le Confort moderne* fournit aussi des moyens financiers et logistiques pour permettre la réalisation de projets musicaux ou plastiques.

>> un projet à dominante culturelle pour répondre aux besoins de la population et des artistes, et développer la réflexion, l'éducation culturelle et l'accompagnement. En fonction des demandes, sont organisées des colloques, des séminaires de travail et l'édition d'actes. Des programmes de sensibilisation à l'art contemporain et des visites-animations ont été mis en place pour le jeune public scolaire. Dans le domaine musical a été mise en place une formation concernant les risques auditifs et la gestion sonore. Des salles de répétition et une aide technique sont également mises à disposition des groupes de la région.

Membre du réseau *Trans Europe Halles* regroupant 27 lieux multidisciplinaires de 19 pays Européens, *Le Confort Moderne* est un lieu pionnier de la diffusion de la création contemporaine en région et de l'élargissement de ses publics.

Renseignements :

« Le Confort Moderne »
185 rue du Faubourg-du-Pont-Neuf
86000 Poitiers Tél : 05 49 46 08 08
www.confort-moderne.fr

ARCHÉOLOGIE

Les députés ont adopté en deuxième lecture le projet de loi sur l'archéologie

Présenté par Michel Duffour, le projet de loi sur les fouilles archéologiques préventives a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale : le débat et le vote ont confirmé le choix du gouvernement quant au statut l'établissement public/établissement public national de recherche. Pour le gouvernement, un système basé sur la concurrence économique s'avère d'une lourdeur incompatible avec les impératifs de réponse rapide au risque archéologique inhérent à l'archéologie préventive. De plus, sur le plan des objectifs poursuivis (sauvegarde du patrimoine, qualité scientifique de la recherche) il est apparu susceptible de donner la priorité aux considérations économiques sur l'objectif scientifique. En outre, un amendement sur les droits des découvreurs de grottes a été adopté : il précise que « lorsqu'un vestige archéologique immobilier (par ex. une grotte ornée de peintures) est découvert fortuitement et donne lieu à une exploitation, l'exploitant verse à l'inventeur une indemnité forfaitaire, ou intéresse ce dernier au résultat de l'exploitation du vestige. » Le projet sera discuté en deuxième lecture par le Sénat à la rentrée.

ENCHÈRES PUBLIQUES

Accord à l'Assemblée nationale sur les commissaires-priseurs

Après la commission mixte paritaire qui s'était réunie le 17 mai, les députés ont adopté le texte portant réforme du statut des commissaires-priseurs. Le Sénat devrait faire de même dans les semaines à venir. La portée générale de ce projet de loi a été soulignée par Catherine Tasca : « Il permettra à la France de se doter d'une législation conforme aux règles de l'Union Européenne, tout en donnant aux commissaires-priseurs les moyens juridiques et économiques de s'adapter à un marché sans cesse plus ouvert. » Le mode d'indemnisation des commissaires-priseurs est fixé à 50% de la valeur de l'office concerné, calculée sur les cinq dernières années avant la promulgation de la loi. Le texte permet par ailleurs de donner un cadre juridique aux ventes aux enchères sur internet.

NOMINATIONS



photo © M. Enguerand

ARIEL GOLDENBERG à Chaillot

Catherine Tasca vient de nommer Ariel Goldenberg à la tête du Théâtre national de Chaillot. Il sera chargé d'y développer une programmation qui fera, à côté du théâtre, une part importante à la danse, dans une volonté de renouvellement des formes artistiques et des publics, et avec une attention particulière aux jeunes générations. Il sera assisté pour cela par José Montalvo, qui sera son conseiller pour la danse. Ariel Goldenberg était depuis 1989 le directeur de la *MC 93*, Maison de la culture de Bobigny. Il a su y attirer les plus grands metteurs en scène et chorégraphes, comme Bob Wilson, Peter Sellars, William Forsythe, Mikhaïl Baryshnikov ou Philippe Decouflé.



MICHEL REBUT-SARDA directeur-adjoint à la DMDTS

Michel Rebut-Sarda vient d'être nommé directeur-adjoint à la direction de la musique, de la danse, des théâtres et des spectacles. Il occupait auparavant les mêmes fonctions auprès de François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine. A sa sortie de l'ENA, il a effectué toute sa carrière au sein du ministère de la culture, avant de rejoindre le cabinet de Catherine Trautmann entre 1997 et 1998.

THÉÂTRE**Trois jours avec Antoine Vitez**
23 >> 24 >> 25 juin au CNSAD

Dix ans après la disparition d'Antoine Vitez, le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique vous invite à redécouvrir son œuvre et sa passion du verbe. De débats en rencontres, de projections en spectacles, nombreux seront les artistes, parmi lesquels Pierre Vial et Eloi Recoing, et universitaires qui jetteront la lumière tour à tour sur le pédagogue, l'homme de théâtre, l'écrivain, le citoyen du monde et qui tenteront de ressaisir sa création.

Cet hommage sera rendu au CNSAD, lieu emblématique où Antoine Vitez a exercé son métier de professeur de 1968 à 1981.

Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

2 bis rue du Conservatoire, 75009 Paris
Contacts : 01 45 80 15 50
aaav@worldnet.fr

Programme**L'UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS****Perspectives sur****les mathématiques actuelles****25 >> 29 juin****le 25 juin**

La turbulence

Uriel Frisch

le 26 juin

Les probabilités et le mouvement

brownien

Philippe Biane

le 27 juin

Les espaces courbes

Jean-Pierre Bourguignon

le 28 juin

Les mathématiques fractales

Benoît Mandelbrot

le 29 juin

Mathématiques du monde quantique

Alain Connes

Conservatoire des Arts et Métiers

292 rue Saint Martin 75003 Paris

Du lundi au vendredi : 18h30

samedi et dimanche : 11h

Entrée libre

Mission 2000 en France :

Tél : 01 55 04 20 28

www.2000enfrance.com

EXPOSITIONS**Printemps de Cahors :****« Sensitive »**

A travers 10 lieux sur les deux rives du Lot, « Sensitive » s'articule autour du sensible, qu'il s'agisse de sensations, d'affects ou d'émotions. Ces expositions regroupent des œuvres photographiques et vidéo, dont certaines utilisent le son, la lumière, le souffle ou l'aliment et invitent le spectateur à explorer différents modes de perception. A cette occasion, trois commandes photographiques, initiées par la Délégation aux arts plastiques au titre de la commande publique, ont été passées à Gabriel Orozco, Jack Pierson et Zoé Léonard.

Renseignements :

Bureau du Printemps de Cahors

4 Place Champollion

46000 Cahors

Tél : 05 65 33 94 75

www.printempsdecahors.com



Zoé Léonard, Sans Titre, 2000, affiche Coprod. Printemps de Cahors, Sipa Labo

Guide DES MINI-CARTES POUR VISITER LES MUSÉES DE FRANCE

La Direction des musées de France (DMF), l'Agence française d'Ingénierie touristique (AFIT) et l'Institut Géographique National (IGN) viennent de publier, en unissant leurs compétences, une série de six mini-cartes des musées de France.

Faire découvrir les musées de France

Dispersés sur l'ensemble du territoire français, plus de 1200 musées, appartenant à l'État, aux villes et aux départements, ou encore à des associations et des fondations, offrent à leurs visiteurs des collections d'une richesse et d'une diversité trop souvent ignorées par les Français eux-mêmes. Les mini-cartes « Musées de France » vont leur permettre de prendre conscience de toutes ces richesses... et de prendre en toute liberté la route des musées.

Une présentation thématique

Deux des mini-cartes présentent l'ensemble des musées de Paris et de ses environs. Les quatre autres couvrent toute la France selon un découpage thématique :

- Musées d'art ancien, moderne et contemporain ; musées d'arts décoratifs
- Musées d'histoire ; musées littéraires et biographiques
- Musées des sciences et techniques ; musées du patrimoine rural, industriel ou maritime ; musées dits « de société »
- Musées d'archéologie.

Un support pour choisir son propre itinéraire

D'un prix modique (20f l'unité) et d'un maniement facile (elles tiennent dans une poche), ces mini-cartes permettront à chacun de déterminer un itinéraire qui pourra être consacré soit à un seul type de musée (beaux-arts, par exemple) soit à plusieurs.

Ainsi, en un seul week-end, sera-t-il possible de passer de la contemplation d'un chef-d'œuvre de la peinture à la découverte d'une technique artisanale ancienne, de la découverte d'un musée archéologique à celle d'un musée d'art contemporain, de la visite d'une maison d'écrivain à celle d'un musée des sciences et techniques...

Les mini-cartes Musées de France

sont disponibles, depuis le 1^{er} mai 2000, dans tous les points de vente IGN. Elles sont également vendues à l'unité ou ensemble, en coffret, dans les grands offices de tourisme.



Photo IGN

Dossier :

Les dossiers culturels de la Présidence Française de l'Union Européenne

bimensuel - 20 juin 2000 - n° 68

THÈMES ET PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE

La France souhaite inscrire sa Présidence sous le thème de la diversité culturelle. De même que l'Union Européenne affirme l'importance qu'elle accorde à la promotion de la diversité culturelle dans les enceintes multilatérales (OMC, etc.), elle doit s'attacher à garantir et promouvoir l'expression de cette diversité en son sein même.

Dans cette optique, les trois axes principaux de la Présidence française, que Catherine Tasca a présentés lors du Conseil des ministres le 16 mai dernier à Bruxelles, seront les suivants :

• Poursuivre et approfondir le débat sur les moyens de mener des politiques culturelles ambitieuses.

En particulier, la France souhaite ouvrir le débat sur l'économie du livre dans l'espace culturel européen, et notamment sur la question des systèmes de « prix unique », que beaucoup d'États membres ont adopté, et de son contournement par le commerce électronique. Par ailleurs, à la suite du forum qui sera organisé sur l'architecture, la France proposera que ce thème soit abordé par le Conseil, en particulier sous l'angle de la qualité architecturale.

• Soutenir le développement du cinéma et des industries audiovisuelles, notamment en préservant le service public

D'une part, la France souhaite poursuivre les travaux engagés sous la Présidence Portugaise autour du programme Media +. L'actuel programme Media II arrivant à échéance à la fin 2000, nous mettrons tout en œuvre pour faire progresser rapidement les travaux du Conseil, en tenant compte du calendrier du Parlement européen. D'autre part, la France proposera d'approfondir la réflexion sur le financement du service public de télévision, autour de la question de l'articulation entre les règles de la concurrence et la nécessité d'assurer un financement suffisant et pérenne du service public. Parallèlement, la France souhaitera prolonger et approfondir le débat ouvert par la Belgique lors du Conseil des Ministres du 16 mai sur les aides nationales au cinéma, au sujet desquelles la Commission a annoncé d'éventuelles lignes directrices. De nombreux États membres souhaitent voir affirmer nettement leur liberté à mettre en place et maintenir des politiques nationales d'aide, dans le respect des règles de la concurrence, à condition que celles-ci prennent en

compte la spécificité du secteur.

• Promouvoir les contenus européens dans le cadre de la société de l'information et protéger les droits de leurs auteurs

La France s'attachera à alimenter la réflexion sur les moyens financiers permettant de promouvoir les contenus européens sur Internet, dans le cadre du suivi de l'initiative *E-europe*. Il est essentiel, en parallèle du développement de nos infrastructures, de développer l'offre européenne dans le cadre de la société de l'information.

LES GRANDES ÉCHÉANCES DE LA PRÉSIDENTIE POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :

Qu'il s'agisse de questions relatives à l'audiovisuel, à l'architecture, au livre, aux nouvelles technologies de communication ou à l'audiovisuel, le programme de la Présidence Française dans le domaine de la culture et de la communication sera constitué d'échéances institutionnelles (Conseils formel ou informel) et d'événements officiels associant des représentants des administrations et des professionnels des 15 pays membres de l'Union.

Une réunion informelle des ministres de la Culture aura lieu les 20 et 21 juillet 2000 à Lille et permettra aux ministres des Quinze de débattre librement du programme de la Présidence française.

Le Conseil des ministres de la Culture aura lieu le 23 novembre 2000 à Bruxelles. Son ordre du jour définitif sera fixé en fonction de l'avancée des travaux. Quant aux colloques et forums officiels organisés par le ministère de la Culture et de la Communication, ils favoriseront le débat d'idées et l'échange d'expertises et pourront être sources d'initiatives politiques à l'origine de programmes de portée concrète.



RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE LA CULTURE ET DE L'AUDIOVISUEL 20 >> 21 juillet 2000, Lille

Lille Grand Palais 1, boulevard des Cités-unies 59777 Lille-Euralille

CONSEIL DES MINISTRES DE LA CULTURE ET DE L'AUDIOVISUEL

23 novembre, Bruxelles (Belgique)

Bâtiment Justus Lipsius Rue de la Loi 175-B-1048 Bruxelles

Contact :

helene.herschel@culture.gouv.fr

LE RÔLE DE LA PRÉSIDENTE DE L'UNION

Aux côtés de la Commission et du Parlement européen, le Conseil (UE) est l'une des principales institutions de la Communauté.

Le Conseil est constitué des représentants des gouvernements des États membres de l'Union. Sa principale fonction est d'être l'organe législatif de la Communauté européenne, pouvoir qu'il exerce dans nombre de domaines - dont la culture ainsi que l'éducation et la formation professionnelle - en commun avec le Parlement européen.

Le Conseil des ministres se distingue du Conseil européen qui réunit deux à quatre fois par an les chefs d'État et/ou de Gouvernement des quinze pays de l'Union ainsi que le président de la Commission.

La Présidence du Conseil est avant tout chargée de présider l'ensemble des réunions du Conseil, ainsi que d'être le médiateur des positions des différents États membres. A cet effet, la Présidence s'appuie sur le Secrétariat général du Conseil établi, comme la Commission, à Bruxelles.

Quels pouvoirs pour la Présidence ?

Lors de toute Présidence, le pays ayant cette responsabilité est le premier parmi ses pairs et oriente les travaux du Conseil en fonction des priorités qu'il définit.

A cet effet, la Présidence fixe l'ordre du jour des réunions du Conseil et dispose d'un pouvoir d'impulsion politique. La Présidence du Conseil peut enfin suggérer à la Commission des initiatives législatives et s'impliquer particulièrement pour que des propositions d'actes législatifs (directives, décisions ou règlements) soient adoptées rapidement.

Mais il importe également de souligner que le pays assumant la Présidence est chargé d'assurer la continuité des travaux du Conseil, en coordination étroite avec les Présidences précédente et suivante. Ainsi la future Présidence Française travaille-t-elle en étroite coopération avec le Portugal et avec la Suède dont les Présidences auront respectivement précédé et suivi la Présidence française.

Les acteurs de la Présidence

La Présidence du Conseil implique un important travail de préparation et une parfaite coordination intra- et inter-ministérielle.

- Au sein du ministère de la Culture et de la Communication, le cabinet supervise la préparation et l'organisation de la Présidence. Le département des Affaires internationales, ainsi que chacune des directions y contribuent activement.

- Au niveau interministériel, le secrétariat général du Comité interministériel (SGCI) pour les questions de coopération économique européenne (rattaché au Premier Ministre) et le secrétariat général

de la Présidence Française de l'Union Européenne (rattaché au ministère des Affaires Étrangères) ont la responsabilité de veiller à l'organisation générale de la Présidence ainsi qu'à la bonne coordination des programmes élaborés par chacun des ministères.

- Enfin, la Représentation permanente (RP) de la France auprès de l'Union assure le contact permanent entre la France, les institutions de l'Union Européenne et les représentations des autres États membres.

CALENDRIER DES PRÉSIDENTES PASSÉES ET À VENIR

Premier semestre 1999 : ALLEMAGNE

Second semestre 1999 : FINLANDE

Premier semestre 2000 : PORTUGAL

Second semestre 2000 : FRANCE

Premier semestre 2001 : SUÈDE

Second semestre 2001 : BELGIQUE

LA REVUE « CULTURE EUROPE »

A l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, la revue/revue de presse européenne Culture Europe consacrera ses prochains numéros au Parlement européen, au Portugal et à l'architecture en Europe, en collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication (DAI), l'Institut d'études européennes de l'Université de Paris VIII, la commission européenne et quatre lycées européens.

« Culture Europe », IEE,
Université de Paris VIII, 2 rue de la Liberté 93526 Saint-Denis Cedex
Tél : 01 49 40 65 90
Site : www.culture-europe.fr.fm

LES TEXTES DE BASE

Le processus législatif de l'Union Européenne dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel

Tout acte contraignant adopté par le Conseil doit obligatoirement reposer sur une base juridique émanant des Traités européens. Dans le domaine culturel, l'article 151 du traité instituant la Communauté Européenne (traité CE) indique que « la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun ». Unique article du titre consacré à la culture, l'article 151 stipule que l'action culturelle de l'Union peut être portée par des « actions d'encouragement » (adoptées à l'unanimité selon la procédure de co-décision) ou par des « recommandations » (adoptées à l'unanimité).

Concernant la politique audiovisuelle de l'Union, l'article 157 relatif à la compétitivité de l'industrie sert de base juridique aux actions d'encouragement à la politique audiovisuelle, à moins que cette dernière ne soit considérée selon l'angle de la formation professionnelle, domaine d'action relevant de l'article 150.

Les « actions d'encouragement » dans le domaine culturel (à l'exemple du programme *Culture 2000* entré en vigueur cette année) ainsi que les « mesures » en faveur de la formation professionnelle (à l'exemple du programme *Média Formation* en cours de négociation) doivent être adoptées selon la procédure

de co-décision (cf. article 251 du traité CE). Cela signifie que l'avis et les amendements du Parlement Européen sur un texte législatif doivent être pris en compte par le Conseil qui peut soit approuver l'avis du Parlement tel quel (le texte est alors réputé adopté), soit adopter une position commune différente de celle du Parlement. Le texte soumis en deuxième lecture au Parlement peut soit être adopté tel quel, soit être rejeté, soit être de nouveau amendé. Si le texte amendé en deuxième lecture par le Parlement Européen n'est pas accepté par le Conseil - après avis de la Commission -, un comité de conciliation réunissant Conseil, Parlement et Commission est alors convoqué. La réussite de la conciliation, aboutissant à un accord formel du Conseil et du Parlement, conditionne alors l'adoption du texte.

RENCONTRES ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION ET L'UTILISATION LÉGITIME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

>> 10 et 11 juillet 2000, Strasbourg

Organisé par la Commission Européenne
Palais de la Musique et des Congrès Place de Bordeaux Wacken 67000 Strasbourg
Contact : Hélène de Montluc 01 40 15 77 78
(DAG / Sous-Direction des Affaires Juridiques)

FORUM SUR L'ARCHITECTURE ET SON RÔLE DANS L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE URBAINE

>> 10 et 11 juillet 2000, Paris

Au plan communautaire, l'architecture a été avant tout appréhendée sous l'angle de la circulation des personnes et de la réglementation des services. Dans le contexte du nouveau programme Culture 2000 et des réflexions Européennes sur la politique de la ville, il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir une perception plus qualitative et plus globale de l'architecture en Europe.

En présence de responsables administratifs et de professionnels
Organisé par l'association pour le Développement de la Création Études et Projets (ADCEP), avec le soutien de la direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA)
Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE) 10 avenue d'Iéna 75116 Paris
Contact : ADCEP 30 rue René Boulanger 75010 Paris
Tél : 01 42 06 66 06 Fax : 01 40 03 94 70 adcep@wanadoo.fr

COLLOQUE SUR L'AVENIR DES TÉLÉVISIONS PUBLIQUES EN EUROPE

>> 19 et 20 juillet 2000, Lille

Ce colloque traitera de l'évolution du rôle des services publics de télévision dans un univers économique et technologique en pleine mutation et des moyens de continuer à affirmer leur spécificité, en particulier sous l'angle du financement.

En présence de présidents de chaînes publiques Européennes
Organisé par le Relais Culture Europe (RCE) avec le soutien du service juridique et technique de l'Information et de la Communication (SJTIC)
Lille Grand Palais 1 boulevard des Cités-unies 59777 Lille-Euralille
Contact : RCE - Françoise Gaudin Tél : 01 40 41 01 21

COLLOQUE SUR LES INDUSTRIES CULTURELLES EUROPÉENNES DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

>> 11 et 12 septembre, Lyon

Sur la base d'études de cas pris dans les industries du disque, du livre, du cinéma, du multimédia, ce colloque examinera des problèmes transversaux posés par l'apparition du numérique : financement, moyens effectifs de protection des contenus, problèmes de pluralisme et de concentration, dématérialisation et téléchargement des produits culturels, etc...

Organisé par l'association pour le Développement de la Création Études et Projets (ADCEP) avec le soutien du département des Affaires Internationales
Institut Lumière 25 rue du Premier Film 69008 Lyon
Contact : ADCEP 30 rue René Boulanger 75010 Paris
Tél : 01 42 06 66 06 Fax : 01 40 03 94 70 adcep@wanadoo.fr



RENCONTRES ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE



INTERNET

Quelques sites internet de référence intéressants et très régulièrement actualisés :

europa.eu.int/index-fr.htm	Portail d'accès au site officiel de l'Union Européenne (en Français)
ue.eu.int/fr/main.htm	Site officiel du Conseil de l'UE (en Français)
portugal.ue-2000.pt	Site officiel de la Présidence Portugaise (en Portugais et en Anglais)
presidence-europe.fr	Site officiel de la Présidence Française (mise en ligne le 1 ^{er} juillet 2000)
europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/index_fr.htm	Site officiel de la direction générale Éducation et Culture de la Commission (en Français)
europa.eu.int/comm/culture/index_fr.html	L'action culturelle de l'UE (en Français)
europa.eu.int/comm/dg10/avpolicy/index_fr.html	La politique audiovisuelle de l'UE (en Français)
info regio.cec.eu.int	Site de l'UE sur les fonds structurels Européens
europarl.eu.int/committees/fr/default.htm#CULT	Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports du Parlement Européen (en Français)
rpf rance.org	Représentation permanente de la France auprès de l'UE
relais-culture-europe.org/culture-europe.fr.fm	Relais-Culture-Europe Revue Culture-Europe

ACCREDITATION PRESSE

Tous les journalistes désirant suivre les travaux des différentes rencontres soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la Présidence française de l'union Européenne doivent se faire accréditer auprès du ministère.

Contact :

Sophie Bazerolle

Tél : 01 40 15 81 96

mél : sophie.bazerolle@culture.fr

COLLOQUE SUR L'ÉCONOMIE DU LIVRE DANS L'ESPACE CULTUREL EUROPÉEN.

>> 29 et 30 septembre, Strasbourg

Ce colloque abordera différents aspects de l'économie du livre dans le marché européen : rémunération des acteurs, diffusion, libraires, problèmes du numérique, etc... Professionnels et administrateurs s'interrogeront sur l'éventualité d'une régulation communautaire et ses modalités.

Organisé par le Centre National du Livre avec le soutien de la direction du Livre et de la Lecture (DLL)

École Nationale d'Administration 1 rue Sainte-Marguerite 67000 Strasbourg

Contact : Guillaume Husson guillaume.husson@culture.gouv.fr (direction du Livre et de la Lecture)

FORUM SUR LES POLITIQUES AUDIOVISUELLES AU SERVICE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS UNE EUROPE ÉLARGIE

>> 5 et 6 octobre, Prague (République tchèque)

La constitution d'un vaste marché audiovisuel européen, compte tenu des enjeux économiques, culturels et politiques de ce secteur, est un élément essentiel de l'avenir de l'Europe élargie. A cet égard, les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne paraissent soucieux à la fois de favoriser le développement économique et financier de leur marché audiovisuel, tout en préservant leur identité culturelle. Le forum examinera les principales problématiques de l'élargissement de l'Union Européenne.

En présence de responsables administratifs et de professionnels des Quinze et des pays en voie d'adhésion.

Organisé par le ministère des Affaires Étrangères français et le ministère de la Culture tchèque

Participation à la mise en œuvre du projet : « Eureka Audiovisuel »

Contact :

Valéry Freland 01 43 17 85 74 (ministère des Affaires Étrangères / DGCID / DATC)

Sylvie Forbin 00 32 2 543 76 60 (« Eureka Audiovisuel », Bruxelles)

CONFÉRENCE SUR LA RECHERCHE EN CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL EUROPÉEN

>> 22-24 novembre, Strasbourg

Ce colloque abordera les questions concernant la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel à travers l'évaluation des dommages causés par les polluants et l'équilibre entre coût et bénéfice, la réconciliation du développement des villes et de la préservation du patrimoine culturel, les applications pour les technologies optiques dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel, la compatibilité des matériaux en conservation, les microclimats dans les musées, églises, bibliothèques et archives, et l'harmonie entre tourisme et préservation du patrimoine culturel.

Organisé par la Commission Européenne

Avec le soutien de la mission de la Recherche et de la Technologie et du Relais Culture Europe

Palais de la Musique et des Congrès Place de Bordeaux Wacken 67000 Strasbourg

Contact : Ana Marques Tél : 00 32 2 295 14 09 Fax : 00 32 2 295 37 36

Ana.Marques@cec.eu.int (Commission Européenne, Conference Organization Unit)

Archéologie DEUX GROTTES ORNÉES DÉCOUVERTES DANS LE LOT

La Direction régionale des affaires culturelles de Midi Pyrénées vient de rendre publique l'identification en 1998 et 1999 de deux nouvelles grottes ornées par des chercheurs proches des milieux universitaires et professionnels.

Des silhouettes féminines

Les deux grottes sont situées aux deux extrémités de la vallée du Lot, sur les communes de Montcabrier (à l'ouest de Puy-l'Evêque) et de Faycelles (au sud de Figeac). Elles étaient connues, mais non identifiées comme sites d'art pariétal, or elles recèlent des œuvres du Magdalénien récent (soit 11500-13000 av JC) : cervidés, chevaux, mais surtout un thème rare, celui des représentations féminines, en plusieurs exemplaires pour Pestillac, en une seule mais d'une dimension et d'une qualité étonnante pour Faycelles.

Le programme d'étude et de protection est commencé

Julien Sentis, étudiant en préhistoire à l'université de Toulouse-Le Mirail, est l'inventeur de la grotte de Pestillac. Thierry Salgues, archéologue à l'AFAN, et André Ipiens sont ceux de la grotte de Lagraves. Les grottes ont été signalées au Service régional de l'archéologie dans les heures qui ont suivi leur reconnaissance. Les mesures conservatoires, ont ainsi pu être prises en concertation avec les inventeurs, les propriétaires et quelques spécialistes sollicités à cette occasion, tandis que les travaux de protection et les études documentaires ont pu être programmées. Les deux cavités sont des propriétés privées et ne seront pas ouvertes au public. Il n'est pas possible d'en effectuer la visite, sauf autorisation exceptionnelle dans un cadre strictement scientifique.

Contact :

Service régional de l'archéologie de
Midi Pyrénées Tél : 05 61 61 21 61

Silhouette féminine de type Lalinde-Gönnersdorf, magdalénien récent (11500-13000 av JC) hauteur : 23,5 cm, gravure sur Grès, Grotte de Lagraves (Faycelles, Lot) photo A. Ipiens, 1999.



Musée LE MUSÉE DE BOURGOIN-JALLIEU ROUVRE SES PORTES

Entièrement rénové et agrandi, le musée du textile de Bourgoin-Jallieu, situé dans le département de l'Isère, a récemment rouvert ses portes au public.

Le projet architectural

Situé au centre de la ville, le musée est abrité dans une chapelle construite en 1503 et dans un Hôtel-Dieu du XVIII^{ème} siècle. Ces deux bâtiments ont été restaurés et réaménagés par Pierre Schall et un nouveau bâtiment a été construit pour l'accueil du public. Les travaux ont permis de tripler les surfaces du musée et de le doter d'une salle pédagogique, de salles d'expositions temporaires, d'un centre de documentation, etc.

L'orientation scientifique et culturelle du musée a été repensée.

Le programme muséographique s'organise désormais autour de deux thèmes : les Beaux-Arts et l'ennoblissement textile.

Les Beaux-Arts sont représentés notamment par l'œuvre du peintre Victor Charreton (1864-1936), co-fondateur du musée en 1929, et par des expositions-dossiers : le musée a déjà proposé une programmation d'artistes dont le travail est lié à la gravure, au textile ou à l'impression : Jean-Charles Blais, Magdalena Abakanowicz, Claude Viallat... Soucieux d'établir un lien entre tradition et création, il entend poursuivre et développer ce type de programmation.

L'ennoblissement, du XVIII^{ème} siècle à nos jours...

L'ennoblissement textile, c'est à dire les travaux de gravure, photogravure, teinture et impression sur étoffe, est l'autre axe du pro-

gramme muséographique. Les importantes collections du nouveau musée de Bourgoin-Jallieu, constituées à partir de 1970, lui permettent de retracer deux siècles d'ennoblissement textile, et d'illustrer les aspects actuels de la production. Car les grands noms de la mode et de la décoration d'aujourd'hui (Kenzo, Hermès, Dior...) font toujours imprimer leurs soieries à Bourgoin-Jallieu.

Musée de Bourgoin-Jallieu

17 rue Victor-Hugo
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél : 04 74 28 19 74

Coût total des travaux de réhabilitation : 20 MF HT.

Financement : Ville de Bourgoin-Jallieu (40%), ministère de la Culture/DRAC Rhône-Alpes (40%), département de l'Isère (15%), Conseil régional (5%).



Manteau d'homme de nationalité Miao, photo : musée de Bourgoin-Jallieu

EXPOSITION

« La Chine en soie. Chefs-d'œuvre du Musée de Suzhou »
Cette exposition, dont le contenu a été établi par Quian Xiao Ping, conservateur du musée de Suzhou, traite des origines de la soie et présente la soierie des différentes dynasties. Une démonstration permanente permettra de découvrir un métier à tisser à la tire chinois.

« La Chine en soie.

Chefs-d'œuvre du Musée de Suzhou ».
musée de Bourgoin-Jallieu

>> du 5 mai au 28 juin 2000

puis musée de la soierie de Charlieu

>> du 2 juillet au 26 août 2000

Cinéma

L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE, LE CHAÎNON MANQUANT

C'est en 1983, sous l'impulsion de professionnels - auteurs, réalisateurs, producteurs et diffuseurs regroupés autour de François Ode - qu'est née l'Agence du Court Métrage. Son objectif : promouvoir et diffuser les films de court métrage.

Partant du constat de la faible exploitation commerciale en salles du court métrage, l'Agence s'efforce, sans s'attribuer un rôle de distributeur, de favoriser la rencontre entre les centaines de films courts tournés chaque année en France et le public. Affichant un certain pragmatisme qui fait sans aucun doute sa force, l'Agence a développé de nombreux axes autour desquels s'articule son action : le « R.A.DI » (Réseau Alternatif de Diffusion), les « Soirées du court », le département « Régie TV Câble », le magazine « Bref » sont autant de cordes à son arc qui lui permettent d'« être le trait d'union entre ceux qui font les films et ceux qui les montrent ». L'Agence souligne cependant que son travail ne serait pas possible sans le soutien de partenaires tels que les salles de cinéma et les festivals (notamment celui de Clermont-Ferrand).

L'inscription et le dépôt des films

Association de type « loi 1901 », l'Agence du Court Métrage propose notamment à ses 1300 adhérents l'inscription de leur film dans sa base de données. Complété d'une photothèque et d'une vidéothèque, le centre de documentation de l'Agence recense ainsi près de 9000 films en donnant l'indication, pour chacun d'entre eux, des données techniques (réalisateur, producteur, techniciens...) et thématiques (thème, genre, synopsis...). L'Agence garde par ailleurs la mémoire de toutes les manifestations qui programment des courts métrages, en archivant catalogues et palmarès. Aussi son centre de documentation est-il un outil précieux pour les diffuseurs, programmeurs et acheteurs de films courts.

En outre, sont déposées à l'Agence plus de 8500 copies 16 mm ou 35 mm. Son service technique assure de cette manière leur stockage, leur expédition aux salles de cinéma et festivals et leur vérification après projection.

Les festivals...

Lieu de diffusion privilégié des courts métrages et de rencontre avec le public, c'est en toute logique que les festivals font l'objet d'une attention particulière des réalisateurs et producteurs. L'Agence met à la disposition de ces derniers des fiches d'inscription dans la douzaine de festivals consacrés exclusivement au genre et dans la soixantaine comportant des sections de films courts.

...les locations, le « R.A.DI » et les « Soirées du court »...

Pour permettre au court métrage de connaître également une carrière en salles, l'Agence propose aux exploitants, outre ses nom-

breux outils de documentation, un dispositif de location et de diffusion des copies et est également à même d'apporter un conseil en matière de programmation.

Sur la base d'une convention, l'Agence intervient au nom de l'ayant droit et se charge de toutes les opérations liées à une location : réservation de la copie, expédition, récupération et vérification de la copie, facturation et encaissement. Déduction faite de la commission de l'Agence (d'un montant de 15 %), les sommes encaissées sont ensuite reversées à l'ayant droit. En 1999, 1,7 millions de francs ont ainsi été reversés pour près d'un millier de locations.

Depuis 1989, le « R.A.DI » (Réseau Alternatif de Diffusion) vient compléter cette intervention. Chaque année, l'Agence constitue un catalogue d'une cinquantaine de films pour lesquels elle acquiert les droits afférents et tire entre 6 et 10 copies en 35 mm. Les 240 salles membres du réseau, moyennant une cotisation annuelle de quelque 8000 francs, obtiennent chaque semaine un court métrage, d'une durée inférieure à 15 minutes, et tout le matériel de promotion nécessaire (photographies, affiches...) à sa bonne diffusion en complément de programme.

Enfin, grâce à son initiative intitulée les « Soirées du court », l'Agence propose chaque année aux exploitants un programme « clé en main », de moins de deux heures, pour une projection à prix forfaitaire incluant l'achat des droits, l'édition de plusieurs jeux de copies et d'une documentation promotionnelle.

...sans oublier la télévision

Grâce à son département « Régie TV Câble », l'Agence assure en outre la diffusion de courts métrages sur les chaînes de télévision en France et à l'étranger. Dans ce cadre, l'Agence s'est donné pour mission la prospection du marché, y compris sous ses modes émergents (câble et satellite). Elle propose ainsi aux chaînes des films courts pour lesquels elle a négocié avec les ayant droit un mandat de distribution. Tous les deux ans, un catalogue recense l'ensemble de ces films dont une cassette VHS et un master vidéo Beta SP sont également déposés à l'Agence. De cette manière, un fonds de courts métrages « prêts à diffuser », au nombre aujourd'hui de 2800, est disponible à tout moment. Bien évidemment, l'Agence reverse l'intégralité des droits perçus déduction faite de sa commission.

« Bref »

L'Agence édite enfin le trimestriel « Bref ». Par ses critiques de films, ses reportages sur les événements et festivals et par ses nombreuses informations, ce magazine donne une vision complète du monde du court métrage. « Bref » est en outre complété de dossiers thématiques portant à la fois sur les évolutions économiques et politiques du secteur du court métrage et sur la création.

A ce propos, Philippe Germain, nouveau délégué général de



J. Brisse, La pomme, la figue et l'amande, 99

l'Agence, refuse de résumer le travail de l'association à ses seuls aspects économiques et revendique une approche critique des films courts qui doivent, à ses yeux, être considérés comme des œuvres à part entière et non plus seulement comme une « carte de visite » pour cinéastes débutants. Cette approche du court métrage se trouve au cœur de l'action et des réflexions de l'Agence et s'exprime notamment à travers « Bref ».

Au-delà de la multiplicité de ses interventions actuelles, qui offre sans conteste tous les outils, aussi bien logistiques que documentaires, nécessaires aux diffuseurs, l'Agence souhaite à l'avenir, sous l'impulsion de Philippe Germain et de son Président, Philippe Pilard, renforcer son rôle patrimonial et ses actions d'éducation à l'image. Dans ce but et dès cette année, un programme de courts métrages consacrés au patrimoine français a été créé en partenariat avec l'ADRC et une série de courts métrages pour les lycéens a été mise en place dans le cadre de dispositifs scolaires. Enfin, l'Agence a décidé de proposer, en partenariat avec la Cinéfondation, des œuvres étrangères et affiche la volonté de fédérer une diffusion européenne du court métrage.



Constantin Bronzoi, Au bout du monde, 1999, photo © Folimage

L'AGENCE EN QUELQUES CHIFFRES

12 salariés
 11 MF de budget annuel
 4 MF reversés en 1999 aux ayants droit
 240 salles adhérentes au R.A.D.I
 200 festivals partenaires
 1300 adhérents
 1500 abonnés à la revue Bref
 400 nouveaux films inscrits chaque année
 900 demandes de location par an
 8500 copies de films et 9000 cassettes stockées depuis 1983
 2800 films inscrits depuis 1986 pour Régie TV Câble

L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE, CARTE D'IDENTITÉ

- Association loi 1901
- Née en 1983
- Subventionnée par le CNC
- Adresse :
 2 rue de Tocqueville
 75017 Paris
 Tél : 01 44 69 26 60
 Fax : 01 44 69 26 69
 Mél : acmdoc@cybercable.fr
- Délégué général : Philippe Germain
- Président : Philippe Pilard

ARCHITECTURE

Le prix de l'Équerre d'argent à Marc Mimram pour la passerelle Solférino



Pour le prix de la première œuvre, de gauche à droite : M. Klomp (projet Zaanwerf), Mme Horsenlenberg, adjointe au maire de Zaanstad, M. Van der Werff, directeur du projet Zaanwerf, Pierre Gautier, architecte, M. Van der Graaf (projet Zaanwerf, Tania Concko, architecte. Au centre : Marc Noël Vigier, PDG du groupe Moniteur, et Catherine Tasca ministre de la Culture. Pour le prix de l'Équerre d'argent, de gauche à droite : Jean Claude Dumont, directeur EPNOTC, Marc Mimram, ingénieur architecte, Pierre Gandil directeur des routes au ministère de l'Équipement.

Catherine Tasca a remis le 30 mai le Prix de l'Équerre d'argent et le Prix de la première œuvre, décernés par le groupe du Moniteur, spécialisé dans les publications professionnelles de l'architecture et du bâtiment.

La Passerelle de Solférino

Pour sa 17^{ème} édition, le Prix de l'Équerre d'argent a été remis à Marc Mimram, l'architecte ingénieur de la passerelle de Solférino, qui réunit maintenant dans un grand espace culturel les musées du Louvre et d'Orsay, l'Orangerie et le Jeu de Paume, les Tuileries, le Grand et le Petit Palais. L'arc dédoublé de ce 37^{ème} pont de Paris multiplie avec élégance les possibilités de cheminement, intégrant le promeneur à la dynamique de la structure. Cette réalisation illustre les formidables possibilités de renouvellement architectural offertes par les progrès techniques.

La sensation d'inconfort liée à un léger mouvement de la passerelle lors de son inauguration a conduit à faire réaliser des études techniques : elles confirment la parfaite sécurité de la passerelle. On soulignera d'ailleurs son bon comportement lors des tempêtes de la fin décembre. La pose très prochaine d'amortisseurs dynamiques a été décidée d'un commun accord avec le ministère de l'Équipement et l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels. Elle améliorera le confort des piétons et permettra d'ouvrir l'ouvrage au public à l'automne.

Le Prix de la première œuvre

Les lauréats de cette année, du Prix de la première œuvre sont Tania Concko et Pierre Gautier qui ont métamorphosé les friches industrielles de la zone portuaire de Zaanstad (Pays-Bas) en lieu de vie et d'agrément, tout en conservant la mémoire de son ancienne affectation. La mémoire du lieu est réinvestie au bénéfice d'une affectation sociale, dans une dialectique constante entre l'unité de l'espace public et le fractionnement des unités de vie, l'accès facile à l'habitat et la diversité des écritures architecturales.



Edouard Manet, *La dame aux éventails*, 1873-1874, huile sur toile, photo © Paris, musée d'Orsay

EXPOSITION

La Dame aux éventails. Nina de Callias, modèle de Manet

jusqu'au 16 juillet 2000

Autour du tableau de Manet, *La Dame aux éventails*, le musée d'Orsay retrace la vie de Nina de Callias (1843-1884), qui fut à la fois une femme de talent, excellente pianiste et poète occasionnelle, et une femme indépendante, vivant sa vie en dehors des règles sociales en vigueur. En évoquant ce personnage, c'est également tout un pan de la vie littéraire et artistique de la fin du second Empire et des débuts de la troisième République que l'exposition fait revivre...

Musée d'Orsay

Tél : 01 40 49 48 48

PUBLICATION

Nouvelle édition du Guide des aides aux écrivains : Bourses et Résidences

Cette nouvelle édition du « Guide des aides aux écrivains : bourses et résidences », s'adresse à tous ceux qui font métier d'écrire. On y trouvera le panorama complet des bourses d'écriture et des résidences d'écrivain. Il est accompagné de renseignements pratiques : adresses, téléphones, noms de personnes à contacter. Le Guide présente ensuite un dossier sur la protection et l'édition des œuvres, et sur le statut de l'écrivain : droits d'auteurs, sécurité sociale, etc. Le « Guide des aides aux écrivains : bourses et résidences » trace également les grandes lignes de la politique d'aide à la création littéraire en France, publique ou privée.

Guide des aides aux écrivains :

Bourses et Résidences

Par G. Charpentier et J. Guiloineau
Éditions Climats, La Maison des écrivains, 2000, 161 pages, 70F
En vente en librairie ou à la Maison des écrivains 53 rue de Verneuil 75007 Paris
Tél : 01 49 54 68 00

www.maison-des-ecrivains.asso.fr

EXPOSITION

Maillol-Perpignan-An 2000

10 juin >> 10 septembre 2000

La ville de Perpignan consacre, pour marquer l'entrée dans le troisième millénaire, une exceptionnelle exposition à Aristide Maillol, un des plus illustres enfants de la région. Organisée par Dina Vierny, présidente du musée Maillol et dernier modèle de l'artiste, l'exposition réunit une centaine d'œuvres. Elle est complétée par la présentation de nombreux dessins et gravures.

Maillol-Perpignan-An 2000

Palais des Congrès de Perpignan et allées Maillol de la promenade des Platanes

EXPOSITION

Le Pôle du Froid : l'art russe des années 1990

jusqu'au 16 juillet 2000



Inspection Herméneutique Médicale : La chambre de velours, 1991

L'exposition « Le pôle du froid » présente la création artistique Russe des 10 dernières années. Le groupe de l'« Inspection Herméneutique Médicale » créé à la fin des années 1980, a marqué l'ensemble de la scène actuelle en Russie. Les œuvres provenant du Musée Tsaritsyno de Moscou sont regroupées en 6 thèmes abordés par l'« Inspection Herméneutique Médicale » et repris par d'autres artistes de la jeune génération : *l'enfance éternelle, la pharmacie, l'icône, le terrier, le roman policier, l'animalisme*. Au centre, *le froid* relie ces sections, faisant référence à l'image hivernale associée à la civilisation russe. Cette exposition itinérante a déjà été présentée en Russie et sera montrée à Bratislava en Slovaquie en automne 2000. Elle bénéficie pour sa présentation à l'Ensb-a du soutien de la délégation aux Arts Plastiques et de l'association Française d'Action artistique.

Renseignements:

Ensb-a : 01 47 03 50 00

LA PARTICIPATION FRANÇAISE À LA 7^{ÈME} BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE

18 juin >> 29 octobre

Catherine Tasca visitera, le 18 juin, la Biennale de Venise. Massimiliano Fuksas, commissaire désigné par l'organisation italienne, a mis en avant pour cette septième biennale un thème général « Villes, moins d'esthétique, plus d'éthique ».

L'équipe de commissaires français a été retenue au terme d'un concours lancé par les représentants des grandes institutions concernées (Affaires étrangères, Culture et Équipement). L'appel à candidatures invitait les acteurs des villes intéressées à former une équipe autour d'un architecte, d'un maire et éventuellement d'une personnalité, et à élaborer un projet répondant à ce thème général. A la suite d'une présélection de cinq équipes, le jury a choisi celle de l'architecte Jean Nouvel, du maire d'Hérouville Saint-Clair, François Geindre, du sociologue Henri-Pierre Jeudy, et de l'écrivain Hubert Tonka. Cette équipe a elle-même invité plusieurs architectes : François Roche et Stéphanie Lavaux, Matthieu Poitevin, Rudy Ricciotti, Jacques Hondelatte, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal (ces deux derniers ayant renoncé ultérieurement à leur participation).

L'équipe commissaire a voulu replacer le thème proposé dans sa dimension politique. Considérant que l'architecture avait une place dérisoire dans l'urbanisation accélérée qui affecte la planète, elle a voulu souligner l'écart entre les modèles urbains du monde riche et le dénuement dans lequel vit le quart de la population mondiale. Elle a donc posé au monde de l'architecture un question d'ordre politique : « *Quel peut être l'engagement critique et politique de l'architecte face à la puissance de la mondialisation ?* »

La participation française ne pouvait passer par une exposition d'œuvre offertes à la contemplation. L'équipe commissaire a préféré construire un dispositif d'accueil et d'échanges pour ceux qui se sont engagés sur le terrain qu'elle privilégie.

Elle a affrété un vaporetto, librement accessible, qui sera amarré face à l'entrée des Jardins. Trois cycles de rencontres y seront organisés. La scénographie du vaporetto est réalisée par Matthieu Poitevin ; l'une des thématiques soulevées par François Roche est illustrée par un bar à eau lagunaire.

LES RENCONTRES SUR LE VAPORETTO DU COMMISSARIAT FRANÇAIS

Semaines du 15 >> 19 juin, du 26 >> 30 juillet et du 17 >> 21 octobre

- François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine, a été invité à participer au jury du concours international d'idées lancé sur le site web de la biennale (www.labiennale.org) aux côtés de Peter Cook, Massimiliano Fuksas, Frédéric Migayrou, Paul Virilio, James Wines, Greg Lynn.
 - Une section spéciale au sein de la Biennale est consacrée à Jean Prouvé, avec cinq habitations originales.
 - Enfin, le pavillon italien, devenu pavillon international, invite de nombreux architectes, parmi lesquels des architectes français, de culture française, ou exerçant en France.
 - L'opérateur de la participation française à la Biennale de Venise est l'Association française d'action artistique. Avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement et du ministère délégué à la Ville.
- Contact :** AFAA, Jean Esselinck
Tél : 33 (0)6 16 26 05 56
je@afaa.asso.fr

Cinéma

LE CNC PUBLIE LE BILAN DU CINÉMA FRANÇAIS POUR 1999



Claude Zidi, *Astérix et Obélix contre César*, 1999, distributeur Pathé distribution
Tonie Marshall, *Vénus Beauté* (Institut) 1999, photo © I. Weingarten

Chaque année, le bilan publié par le CNC dresse un large portrait de l'activité cinématographique, audiovisuelle et multimédia, tant du point de vue de la production des œuvres que de celui de leur diffusion, de leur réception par le public ou encore de leur exportation. Nous présentons ici les principaux résultats concernant la fréquentation cinématographique en 1999.

Si la fréquentation a baissé en 1999, le cinéma français tire son épingle du jeu

Avec 155,5 millions de spectateurs en 1999, les entrées en salles ont baissé de 8,8 % par rapport à 1998 et les recettes totales des cinémas de 8,9 % (5,5 milliards de francs en 1999). Cette baisse est en grande partie conjoncturelle, car les performances enregistrées en 1998 devaient beaucoup à *Titanic*, qui est devenu le plus grand succès de l'histoire du cinéma en France avec plus de 20 millions de spectateurs. Dans un contexte plus large, les résultats de 1999 sont de 4,4 % supérieurs à ceux enregistrés en 1997, qui avait été marquée par une hausse soutenue des entrées. La tendance de fond du redressement de la fréquentation se poursuit donc, notamment grâce au développement des multiplexes.

Les films français ont attiré plus de 50 millions de spectateurs

En 1999, c'est un film français, *Astérix et Obélix contre César* qui a pris la tête du box-office avec plus de 9 millions d'entrées. Derrière cette coproduction franco-italo-allemande, on trouve *Star Wars : La menace fantôme* qui a attiré plus de 7 millions de spectateurs, *Tarzan* près de 6 millions et *Matrix* quelque 4,7 millions. Par ailleurs, les films français ont enregistré plus de 50 millions d'entrées en 1999, contre 47 millions en 1998. La part de marché du film national atteint 32,3 % en 1999 contre 27,6 % l'année précédente. Au total, 10 films français ont enregistré plus d'un million d'entrées en 1999 (contre 6 en 1998), 25 ont attiré plus de 500 000 spectateurs (15 en 1998) et 70 plus de 100 000 (54 en 1998). Privé d'un

succès équivalent à *Titanic*, le cinéma américain n'a pas renouvelé sa performance de 1998. Les films d'outre-Atlantique ont perdu près de 24 millions d'entrées entre 1998 et 1999, soit près de 10 points de parts de marché.

Les spectateurs réguliers sont de plus en plus nombreux

En 1999, la proportion de Français qui sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année a diminué : elle est passée de 62,2 % en 1998 à 58,3 % en 1999. En 1998, *Titanic* avait attiré un nombre important de spectateurs occasionnels qui ne sont pas tous retournés au cinéma l'année suivante. Entre 1998 et 1999, le public du cinéma a perdu 2,1 millions de spectateurs pour atteindre 31,5 millions d'individus âgés de 6 ans et plus. Ce nombre est cependant supérieur à celui de 1997 (30,7 millions de spectateurs). En outre, le public du cinéma demeure jeune, aisé et urbain, et, comme les autres années, les jeunes adultes sont les plus assidus : les 20-24 ans sont allés plus de 8 fois dans l'année au cinéma. Cependant, les plus de 35 ans ont constitué plus de 44 % du public et 40 % des entrées en salles ; le cinéma n'est donc pas un loisir pratiqué uniquement par les plus jeunes, même si plus de 82 % des 11-24 ans sont allés au moins une fois au cinéma en 1999. En moyenne, chaque spectateur est allé 4,9 fois au cinéma en 1999. Ce nombre d'entrées par individu est l'un des plus élevés d'Europe. Enfin, la proportion d'habitues dans le public du cinéma (spectateurs étant allés au cinéma au moins une fois par mois) a sensiblement progressé ces dernières années. Ils ont représenté 37,5 % du public en 1999 et près de 77 % des entrées.

En conclusion, la crise de la fréquentation semble endiguée car les Français vont de plus en plus régulièrement au cinéma depuis le début des années 1990.

CNC info N° 276 - Bilan 1999 (30 francs)

Une synthèse de ce bilan est disponible sur le site Internet du CNC
<http://www.cnc.fr>

ANNIE MOLLARD-DESFOUR

« Les mots de couleur nous envahissent comme les couleurs nous environnent »



Annie Mollard-Desfour

Vermeil, écarlate, rouge Titien, ou rouge Baiser, Petit Chaperon Rouge, Petit Livre Rouge...

Annie Mollard-Desfour, linguiste à l'Institut national de la Langue Française (INaLF-CNRS), poursuit ses recherches autour des mots de couleur, à la croisée de multiples disciplines. Elle vient de publier le deuxième tome de son « dictionnaire des mots et expressions de couleur du XX^{ème} siècle », consacré au rouge.

Lettre d'information : Après « Le Bleu », publié en 1998, voici « Le Rouge ». « Champ chromatique » contre « champ lexical ». Tout d'abord, qu'est-ce que cette notion de « champ » du rouge ?
Annie Mollard-Desfour : Le champ chromatique est un « rayon sémantique de couleur ressenti comme unité dans une langue », selon la définition de Kristol. Dans les langues romanes, l'expression de la

couleur est un champ en mutation constante : il me faudrait plus d'une vie pour achever mon travail ! Je me suis fixé comme objectif de traiter dans ce dictionnaire les onze champs de couleur lexicalisés dans la langue française : bleu, blanc, brun/marron, gris, jaune, noir, orange, rose, rouge, vert, violet. Le système extrêmement complexe que je découvre, suit en bien des points la logique de la physique. Mais il prend parfois des voies de traverse, et les implications culturelles et linguistiques viennent perturber la codification physique des couleurs. C'est le cas du rose, qui s'est éloigné de la famille du rouge, jusqu'à véhiculer un sens opposé.

L I : Sur quelles méthodes vous appuyez-vous ?

A M-D : Sur un outil informatique que j'ai vu s'enrichir en 25 ans. En 1975, en effet, j'ai été engagée à l'INaLF comme rédactrice du *Trésor de la Langue Française*, le premier dictionnaire s'appuyant sur des données informatisées, prises dans la littérature et certains écrits scientifiques. Un très ample corpus a été constitué, dont l'informatisation a permis une exploitation de plus en plus fine, complétée par des bases de néologismes ou de langues familiales et régionales. Mes recherches personnelles à partir des revues et catalogues ont encore augmenté ce corpus.

L I : Pourquoi, dans ce corpus, avoir choisi la couleur ?

A M-D : Avant de me tourner vers la littérature et l'écriture, je pensais me consacrer à la peinture. A travers mes études de lettres, j'ai retrouvé ce goût pour la couleur. Pour le *Trésor de la Langue Française*, j'ai eu plaisir à rédiger des articles sur les couleurs. J'ai découvert que les mots de couleur nous envahissent comme les couleurs nous environnent. De cette prise de conscience est née l'idée d'approfondir le vocabulaire de la couleur, très représentatif de notre culture, non seulement pour les dénominations, mais aussi pour les associations symboliques, expressions et locutions que l'on crée au fil des siècles. Les mots de couleur racontent l'histoire de notre société. Ils nous font également dire des choses extrêmement profondes sur nous-mêmes. Les psychologues le savent bien. Comme le dit Nicole Avril « *s'afficher en rouge, c'est retourner son corps comme une peau de lapin pour mettre en plein jour ce qui palpite, saigne, jouit et souffre* ».

L I : La styliste Sonia Rykiel a préfacé votre ouvrage...

A M-D : J'avais lu un passage de son ouvrage autobiographique *Et je la voudrais nue*, dans lequel Sonia Rykiel nous faisait partager sa relation privilégiée au rouge. Elle a accepté de développer son rapport au rouge pour nos lecteurs...

L I : Pourquoi vous êtes-vous limitée au XX^{ème} siècle ?

A M-D : J'ai voulu faire un tableau du siècle qui vient de s'achever, en tentant de pénétrer le mystère de cette couleur, aussi universelle qu'ambivalente, et même ambiguë. Le rouge est, selon les plus récentes études anthropologiques, l'une des trois couleurs, avec le noir et le blanc, nommées dans toutes les langues et sur toutes les parties du globe. C'est la couleur qui a le plus fasciné l'humanité. Le latin le traduit bien par le nombre considérable de termes relatifs au rouge. Symbole de vie et de mort, le rouge est à la fois le sang du sacrifice rituel ou de la guerre, et celui de l'élan vital. C'est la passion, l'érotisme, la fureur, la révolution. Il symbolise dans le même temps la distinction sociale, la solidarité, la liberté...

L I : Prochaine étape de vos recherches ?

A M-D : Le rose. Qui nous promet de vastes débats avec les colorimétristes, et aussi de merveilleuses découvertes.

LE DICTIONNAIRE DES MOTS ET EXPRESSIONS DE COULEUR DU XX^{ÈME} SIÈCLE

Le Rouge

par Annie Mollard-Desfour
CNRS Éditions, 180 F
Préface de Sonia Rykiel
Tél : 01 43 13 56 35